



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 2
Mercredi 19 janvier 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Informations - Communications

Assemblées communales 2022

Les dates des assemblées communales pour l'année 2022 ont été fixées comme suit:

15 juin 2022 et 7 décembre 2022.

Test des sirènes 2022

Le test des sirènes aura lieu le mercredi 2 février 2022 dès 13h30.

Vice-maire

Lors de la séance du 10 janvier 2022, le Conseil communal a nommé M. Patrick Doyon en qualité de vice-maire pour l'année 2022.

Statistique de la population

Au 31 décembre 2021, la Commune de Champoz comptait 163 habitants.

Coup de balai

Le traditionnel coup de balai aura lieu le 23 avril 2022 et reporté en cas de mauvais temps au 30 avril 2022.

Champoz, le 12 janvier 2022

Le Conseil communal

Communications du Conseil communal

Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la plate-forme GERES et à la GCP

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2021, de l'ordonnance susmentionnée, le Conseil municipal a abrogé, dans sa séance du 10 janvier 2022, l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la plate-forme GERES et à la GCP qu'il avait adoptée le 21.10.2008.

Champoz, le 13 janvier 2022

Le Conseil communal



Corcelles

Test des sirènes

Pour information, le test des sirènes aura lieu le mercredi 2 février 2022 de 13h30 à 16h.

Corcelles, le 19 janvier 2022

Le Conseil communal



Court

Assemblées municipales en 2022

Les Assemblées municipales de l'année 2022 ont été fixées comme suit:

- Lundi 20 juin 2022, à 20h;
- Lundi 5 décembre 2022, à 20h.

Court, le 19 janvier 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Validation des résultats

Votation municipale du 28 novembre 2021

Par cet avis et conformément à l'article 16 alinéas 2 et 3 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, le Conseil municipal valide les résultats du scrutin communal du 28 novembre 2021 (objet de la votation: crédit d'engagement de CHF 1'000'000.- bruts pour la rénovation de la halle de gymnastique du syndicat scolaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée à Valbirse et la dépense périodique y relative (amortissement annuel et intérêts du prêt)).

Résultats: Oui: 464
 Non: 129
 Blancs: 3

Court, le 19 janvier 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Vice-Mairie en 2022

Par décision du Conseil municipal, la charge de Vice-Maire a été attribuée à Monsieur Jacques Frei (Le Centre) pour toute l'année 2022.

Court, le 19 janvier 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Entrée en vigueur de modifications

Règlement sur le statut du personnel et les traitements

Les modifications de l'article 3 alinéa 1 et des annexes I et II du règlement sur le statut du personnel et les traitements, adoptées par l'Assemblée municipale en date du 6 décembre 2021, entrent en vigueur immédiatement.

Court, le 19 janvier 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

** Modification de la demande de permis de construire publiée les 22 et 29 septembre 2021 **

« Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables »

Requérant: M. Selman Osmani, Grand-Rue 80, 1627 Vaulruz.

Emplacement: parcelle N° 255, au lieu-dit: « Grand-Rue 50 », commune de Crémises.

Projet: changement d'affectation du sous-sol de la discothèque « Mustang » en bar contact (mise en relation entre personne exerçant la prostitution et leur client) et des chambres à l'étage au-dessus du restaurant « La Croix Blanche » pour l'exercice de la prostitution.

Modifications: pose d'une enseigne publicitaire « Contact bar/bar » en façade Nord et heures d'ouverture du bar contact de 17h à 3h tous les jours de la semaine.



Belprahon

Votations fédérales et cantonales du 13 février 2022

Bureau de vote

En vue des prochaines votations, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

Président: M. Christophe Fluri
Membres: M^{me} Irma Meyer
 M. Laurent Odin
Suppléantes: M^{me} Estelle Muster
 M^{me} Marie Mosimann

Belprahon, le 19 janvier 2022

Le Conseil communal



Champoz

Recrutement 2022

Le Corps des Sapeurs Pompiers MORON procédera à son recrutement pour l'année 2022 le:

Lundi 24 janvier 2022 à 19h
au hangar des sapeurs-pompiers à Bévillard

Cette séance d'information et de présentation concerne tous les habitant(e)s de la commune âgé(e)s de 20 à 40 ans (années de naissance comprises entre 2001 et 1981).

A l'issue de cette soirée, les personnes intéressées pourront s'inscrire pour rejoindre le CSP MORON en 2022.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du fourrier: Céline Kummer, au 032 492 28 65 ou par courriel à l'adresse sapeurs.moron@bluewin.ch.

L'Etat-major se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux à ce recrutement et vous remercie par avance pour votre engagement.

Champoz, le 12 janvier 2022

Au nom de l'Etat-major des sapeurs-pompiers Moron

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone mixte – Centre C.

Recensement arch. : bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 février 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 janvier 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Votation fédérale et cantonale du 13 février 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit :

Présidente : Carole Ristori
 Membres : Ludovic Gobat
 Wesley Gerber
 Aurélie Greder
 Stéphane Grossert
 Suppléant(e)s : Kevin Gigandet
 Julien Goudron
 Sébastien Gerber

Crémines, le 19 janvier 2022

Secrétariat communal Crémines

Fermeture exceptionnelle du secrétariat

Le secrétariat communal est fermé cette semaine pour cause de Covid-19.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez appeler le : 076 319 03 71
 077 450 83 27

Merci de votre compréhension et prenez soin de vous.

Crémines, le 19 janvier 2022

Le Conseil communal



Eschert

Votations du 13 février 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit :

Président : Monsieur Pierre-André Barras
 Président suppléant : Monsieur Daniel Neukomm
 Secrétaire : Madame Melani Da Cunha Alves
 Membres : Madame Wendy Geiser et Monsieur Mikias Düscher
 Membres suppléants : Madame Tessa Grossniklaus et Monsieur Maxim Gobat

Eschert, le 11 janvier 2022

Conseil communal

Informations communales

Bibliobus

Le bibliobus stationnera à Eschert sur la place communale, au centre du village, le vendredi de 16h45 à 17h45 aux dates suivantes : 21 janvier, 18 février, 18 mars, 22 avril, 20 mai, 17 juin, 19

août, 16 septembre, 14 octobre, 11 novembre et 9 décembre 2022.

Les enfants en âge de scolarité d'Eschert bénéficient de la gratuité de l'abonnement au Bibliobus.

Statistique de la population

Au 31.12.2021, notre commune comptait 377 habitants (1 de moins par rapport au 31.12.2020), soit 201 hommes et 176 femmes; 61 personnes sont de nationalité étrangère. En 2021, Eschert à enregistré 26 arrivées, 27 départs, 1 naissance et 1 décès.

Eschert, le 13 janvier 2022

Secrétariat communal



Grandval

Avis de construction

Requérant : M. Roland Müller, Champs du Rossat 2, 2745 Grandval.

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1135, au lieu-dit : « La Gaillarde 10 », commune de Grandval.

Projet : pose d'une isolation périphérique à l'extérieur du bâtiment, réfection des façades et pose d'une nouvelle fenêtre en façade Nord.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : mixte.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 février 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 janvier 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Bibliobus

En 2022, le Bibliobus sera présent à Grandval de 15h à 16h15 aux dates suivantes :

21 janvier / 18 février / 18 mars / 22 avril / 20 mai / 17 juin / 19 août / 16 septembre / 14 octobre / 11 novembre / 9 décembre.

Les autorités communales ont décidé d'offrir l'Abonnement Standard à tous les enfants de Grandval, de la naissance à la fin de la scolarité obligatoire. Elles souhaitent par cette mesure encourager la lecture chez les plus jeunes.

Pour les plus grands, l'abonnement Standard coûte CHF. 20.- pour un adulte (tarif réduit de CHF 15.- pour AVS/AI/apprentis/étudiants).

Grandval, le 19 janvier 2022

Le Conseil municipal

Approbation d'une ordonnance

Lors de sa séance du 13 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté l'ordonnance sur le fonds pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables.

Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre et peut être consultée au secrétariat durant les heures d'ouverture.

Voies de recours

Un recours peut être formulé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Grandval, le 19 janvier 2022

Le Conseil municipal

Population au 31.12.2021

Au 31.12.2021, la municipalité de Grandval comptait 400 habitants (augmentation de 12 habitants). 6 naissances ont été comptabilisées et nous déplorons 2 décès.

Grandval, le 19 janvier 2022

Le Conseil municipal

Vaccination Covid 1^{re}, 2^e ou 3^e dose

Une équipe mobile de vaccination sera présente à Grandval le **mardi 8 février 2022** de 10h à 18h30 pour administrer la 1^{re}, 2^e ou 3^e dose de vaccin Covid aux personnes le désirant.

Documents à prendre avec vous :

- carte d'assurance-maladie
- pièce d'identité
- code d'enregistrement, si enregistré au préalable
- si possible, carnet de vaccination

Normalement, le vaccin Pfizer sera administré. Il peut être administré en 3^e dose pour les personnes ayant reçu le Moderna.

En principe, un délai de 4 mois est exigé entre la 2^e et 3^e dose.

De 10h à 18h30 non-stop. Il n'est pas nécessaire de prendre un rendez-vous mais cela est conseillé. Vous pouvez vous inscrire sur <https://be.vacme.ch/> ou téléphoner au 031 636 88 00.

Grandval, le 19 janvier 2022

Le Conseil municipal

Fermeture du secrétariat municipal

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé jeudi 20 janvier 2022.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 19 janvier 2022

Le secrétariat municipal

Votation du 13 février 2022

Bureau de vote :

Président : Marc Minder
 Membres : Franciane Sprunger
 et Arjun Wisard

Grandval, le 19 janvier 2022

Le Conseil municipal



Loveresse

Informations communales

Administration des finances

La fiduciaire Soresa a procédé à un contrôle de caisse à l'improviste le 2 décembre 2021 et tout a été trouvé parfaitement en ordre.

Le Conseil communal remercie l'administration des finances et la fiduciaire Segeca pour la bonne tenue des comptes.

Vice-maire

M. Mathias Boegli a été nommé vice-maire pour l'année 2022.

Répartition des dicastères

Maire et police communale: M^{me} Fabienne Secchi
Œuvres Sociales/Ecoles: M^{me} Christiane Stork
Constructions/Urbanisme: M. Michaël Schlappach
Travaux publics: M. Mathias Boegli
Forêt/Pâturages: M. Pierre-Yves Némitz
Finances: M. Francis Voiblet
Service des Eaux: M. Richard Neukomm

Statistique de la population

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2021 se monte à 360 habitants (179 femmes et 181 hommes) soit 8 habitants de plus qu'au 31 décembre 2020. 37 arrivées, 10 naissances, 32 départs et 7 décès ont été enregistrés durant l'année. 340 personnes sont de nationalité suisse et 20 personnes de nationalité étrangère. Le nombre de retraités au 31 décembre se monte à 74 personnes.

Votation Fédérale et Cantonale du 13 février 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement
Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Mathias Boegli
Membres: M^{me} Mélodie
Tschirren, M^{me} Evelyne Boillat
M. Benjamin Piguet
Suppléants: M. Kevin Steinmann,
M. Sebastien Schmutz

Loveresse, le 11 janvier 2022

Conseil communal

Avis de construction

Requérant / maître d'ouvrage: La Pimpinière, Rue H.-F. Sandoz 64, 2710 Tavannes.

Propriétaire: Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Auteur du projet: Viret Architectes SA, Wasserstrasse 1a, 2555 Brugg.

Adresse du projet: parcelle N° 683, Beau-Site 10, 2732 Loveresse

Description du projet: Mise en place de deux containers provisoires.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction: ZBP Zone affectée à des Besoins Publics

Dépôt public: du 19 janvier 2022 au 18 février 2022 inclusivement La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 14 janvier 2022

Conseil communal

Informations communales

Bois de feu

Pour les stères de bois, merci de passer commande jusqu'à fin février auprès de Monsieur Pierre-Yves Némitz, conseiller communal responsable des Forêts au tél. 078 734 67 25.

Prix du stère CHF 70.-

Croix-Rouge suisse Canton de Berne Région Seeland – Jura bernois

Devenez bénévole à la Croix-Rouge dans la région Seeland – Jura bernois. Renseignez-vous sans

engagement: 032 329 32 72 (Bienne), 032 489 10 03 (Tavannes) ou benevoles-seelandjurabernois@crs-berne.ch.

Loveresse, le 17 janvier 2022

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Applitec Moutier SA, rue Industrielle 95, 2740 Moutier

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 489, rue Industrielle 95

Projet: Pose de deux garages préfabriqués au Sud de la parcelle et pose de panneaux photovoltaïques sur le couvert existant à l'Est du bâtiment

Zone: A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 11 février 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 janvier 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Bozay Ismail, rue de la Prévôté 1, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 178, rue de la Prévôté 1

Projet: Aménagement dans les combles d'un appartement

Zone: PQ «Centres Sud et Est»

Recensement architectural: Bâtiment digne de conservation figurant à l'inventaire cantonal (objet C) et objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 11 février 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 janvier 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Ajanovic Amir et Elma, rue du Nord 1a, 2740 Moutier & Ajanovic Amer, rue du Nord 1, 2740 Moutier

Auteur du projet: Geiser Philippe, 2735 Malleray

Emplacement: Parcelle N° 44, rue du Nord

Projet: Construction de deux garages et d'un appartement au Nord-Ouest de la parcelle avec pompe à chaleur à l'Ouest du nouveau bâtiment

Zone: H3

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 11 février 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 janvier 2022

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Arrivée au Conseil municipal

Dès le 1^{er} janvier 2022, M. Stéfan Bösiger remplace M. Fabien Monnerat au sein du Conseil municipal.

Statistique

Au 31 décembre 2021, la commune de Perrefitte comptait 470 habitants, soit 11 de moins qu'une année auparavant. Le nombre de femmes était de 232 contre 238 hommes. Des ressortissants de 19 nationalités différentes étaient recensés. En 2021, 6 naissances ont été enregistrées alors que l'on déplore 5 décès. Par décennie, la tranche d'âge la plus importante est la tranche d'âge des 50-59 ans avec 70 personnes. A noter encore que 7 personnes sont âgées de 90 ans et plus.

Assemblées municipales en 2022

La date de l'assemblée municipale des comptes a d'ores et déjà été fixée au jeudi 9 juin 2022. L'assemblée du budget sera agendée plus tard dans le courant de l'année.

Perrefitte, le 17 janvier 2022

Le Conseil municipal



Petit-Val

Statistique de la population

Au 31 décembre 2021, la Commune de Petit-Val comptait 413 habitants, dont 202 femmes et 211 hommes, soit une augmentation de 20 habitants. 385 personnes sont d'origine suisse et 28 sont d'origine étrangère. Durant l'année, il y a eu 3 naissances, 1 décès, 28 arrivées et 10 départs.

Souboz, le 19 janvier 2022

Secrétariat communal



Roches

Vice-maire

Lors de sa première séance de l'année, le Conseil communal a désigné M^{me} Suzanne Mettraux au poste de vice-maire pour 2022.

Roches, le 12 janvier 2022

Conseil communal

**Validation de vos avis
sur la plateforme:
lundi 14h**

Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à GERES

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la plate-forme des systèmes des registres communaux (O GERES) le 1^{er} mars 2021, le Conseil communal a, lors de sa séance du 10.01.2022, abrogé l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à GERES du 07.06.2012.

Roches, le 12 janvier 2022

Conseil communal

Bureau de vote

Lors de la votation fédérale et cantonale du 13 février 2022 le bureau de vote sera composé comme suit:

Président: Roger Gerber

Membres: Patricia Fleury
Thomas Eichelberger

Suppléant: Micha Blaser

Roches, le 13 janvier 2022

Conseil communal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2021, la commune comptait 187 habitants, soit une diminution de 4 personnes par rapport à 2020, répartis comme suit: 161 personnes de nationalité suisse et 26 personnes de nationalité étrangère.

3 naissances et 2 décès ont été enregistrés.

Roches, le 13 janvier 2022

Secrétariat communal



Saicourt

Informations communales

Statistique de la population

Au 31 décembre 2021, la commune de Saicourt comptait 625 habitants (320 hommes et 305 femmes), soit 19 de moins qu'au 31 décembre 2020.

Durant l'année 2021, il y a eu 38 arrivées, 61 départs, 7 naissances et 3 décès. Il y a 598 ressortissants suisses et 27 étrangers. La répartition par village est la suivante: 153 personnes à Bellelay, 339 au Fuet et 133 à Saicourt.

Assemblées municipales en 2022

Les assemblées municipales ont été fixées au 20 juin 2022 et au 12 décembre 2022.

Permis de construire délivrés entre le 01.10.2021 et le 31.12.2021

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants:

- Pierre Mosimann pour le remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets et installation d'un silo à pellets sur la parcelle N° 142 au lieu-dit Route de Bellelay 6, 2712 Le Fuet.
- Alexandre Haussener pour l'agrandissement de la maison familiale sur la parcelle N° 867 au lieu-dit Route de Bellelay 34, 2712 Le Fuet.
- Stéphane Boillat pour la démolition et la reconstruction de l'annexe sur la parcelle N° 856 au lieu-dit Les Cernes 3a, 2712 Le Fuet.
- Franziska Wilde pour la réfection des façades (peinture) sur la parcelle N° 844 au lieu-dit Rue de la Fromagerie 6, 2712 Le Fuet (demande après-coup).

- Alfred Aeschbacher pour l'aménagement d'une place de stationnement sur la parcelle N° 868 au lieu-dit Chemin des Moines 31, 2713 Bellelay (demande après coup).

Durant le même délai, la Préfecture du Jura bernois a octroyé le permis de construire suivant:

- Florimob SA pour la transformation des dortoirs en 5 chambres et construction d'une remise à vélos sur la parcelle N° 738 au lieu-dit L'Abbaye 1a, 2713 Bellelay.

Contrôles de combustion

A la suite de plusieurs remarques de citoyens, nous vous informons que la période de chauffe va du 1^{er} octobre au 30 avril. Les contrôles effectués au mois d'octobre 2021 concernent la période de chauffe du 1^{er} octobre 2021 au 30 avril 2022. Par conséquent, les prochains contrôles seront effectués durant la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 avril 2024.

Propagande relative aux élections et aux votations

Nous vous informons que dans les localités, les réclames informant sur des votations ou des élections sont autorisées pendant au maximum six semaines avant et cinq jours après la votation ou l'élection.

Vaccination Covid-19

Le canton de Berne démarre une nouvelle campagne de vaccination mobile pour les habitants du Jura bernois et propose la 3^e dose BOOSTER. Les retardataires pourront également se faire vacciner (sans rendez-vous) pour la 1^{re} ou la 2^e dose au bureau municipal au Fuet le lundi 7 février 2022 de 10h à 18h30.

Quelques informations importantes:

- 1) Le vaccin Pfizer sera administré en priorité mais le Moderna sera également disponible (sous réserve de disponibilités).
- 2) Une personne ayant reçu 2 doses de Moderna peut recevoir le Pfizer en 3^e dose si elle le souhaite; il est en effet possible de croiser 2 vaccins ARN messenger pour la 3^e dose. Il est même recommandé pour les personnes de moins de 30 ans qui ont reçu le Moderna de faire le Pfizer en dose de rappel. Il est évidemment aussi possible de continuer avec le même vaccin.
- 3) Il sera possible de recevoir sa 1^{re}, 2^e ou 3^e dose sans rendez-vous mais une inscription préalable sur VACME est souhaitée.
- 4) Le client doit être en mesure de présenter sa carte d'identité, sa carte de caisse-maladie et son code d'enregistrement sur VACME.
- 5) En principe, un délai de 4 mois est exigé entre la 2^e et la 3^e dose.

Devenez bénévole à la Croix-Rouge dans la région Seeland – Jura bernois

Faire quelque chose d'utile en échange de gratitude. Apportez de la variété dans le quotidien des personnes seules. Permettez aux proches aidants de souffler un peu.

Conduisez les personnes à mobilité réduite chez le médecin ou faite les courses pour elles. Informations détaillées sur www.crs-berne.ch/benevoles. En cas d'intérêt, contactez le 032 329 32 72 (Bienne) ou le 032 489 10 03 (Tavannes).

Le Fuet, le 19 janvier 2022

Conseil municipal



Saules

Statistique de la population

Au 31 décembre 2021, la population de la commune comptait 155 habitants, soit 74 femmes

et 81 hommes; 6 personnes sont de nationalité étrangère.

Durant l'année, Saules a enregistré 14 arrivées, 3 décès et 3 départs.

Saules, le 19 janvier 2022

Secrétariat communal



Sorvilier

Bureau de vote du 13 février 2022

Le bureau de vote pour le scrutin du 13 février 2022 est nommé comme suit:

Président: M. Jean-Claude Meyer

Secrétaire: M^{me} Davina Bouchat

Membres: M^{me} Monika Ryser
M. Jérémie Houmard

Suppléants: M. Daniel Affolter
M^{me} Marylin Marti

Sorvilier, le 19 janvier 2022

Le Conseil municipal

Bibliobus

Le Bibliobus sera stationné sur la place de parc de la paroisse le jeudi de 16h45 à 17h45 aux dates suivantes: 27 janvier, 24 février, 24 mars, 28 avril, lundi 30 mai, lundi 27 juin, 25 août, 22 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre. Les abonnements seront offerts par la Commune aux enfants jusqu'en fin d'âge de scolarité, profitez de cette opportunité pour inscrire vos enfants lors du prochain passage du Bibliobus.

Sorvilier, le 19 janvier 2022

Le Conseil municipal

Contrôle de caisse sans avis préalable

Un contrôle de caisse sans avis préalable a eu lieu le 21 octobre 2021 par la fiduciaire Soresa. Tout a été trouvé parfaitement en ordre.

Sorvilier, le 19 janvier 2022

Le Conseil municipal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2021, le village comptait 290 habitants, 146 hommes et 144 femmes, soit 8 habitants de plus qu'au 31 décembre 2020. 250 résidents sont de nationalité suisse et 40 originaires de l'étranger. En 2021, Sorvilier a enregistré 23 arrivées contre 13 départs, 1 naissance et 3 décès.

Sorvilier, le 19 janvier 2022

Le Conseil municipal

Répartition des dicastères

Les dicastères ont été répartis comme suit:

Maire - Urbanisme et administration

M^{me} Florence Affolter

Vice-Maire - Finances et bâtiments

M. Henri Burkhalter

Travaux publics et police

M. Jean-Claude Meyer

Services municipaux (eau)

M. Joël Bouchat

Ecoles, social et culture

M^{me} Audrey Sommer

Sorvilier, le 19 janvier 2022

Le Conseil municipal

Commission d'école

La commission d'école est composée de M^{me} Andrea Aeberhard (présidente), M. Jonathan Schöni, M^{me} Amélie Burkhalter et M^{me} Davina Bouchat.

Sorvilier, le 19 janvier 2022

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Josef Borer, Chesistrasse 170, 4247 Grindel.

Projet : construction d'un garage et de balcons avec ouverture de portes-fenêtres en façades du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis 32 sis sur la parcelle N° 202 en zone mixte 3.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : infiltration superficielle des eaux pluviales et raccordement aux canalisations existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 février 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 janvier 2022

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante : Communauté héréditaire Droz, p.a. M. Daniel Droz, Rue du Milieu 10, 2710 Tavannes.

Projet : transformation et agrandissement partiel de la maison d'habitation Entre-les-Combes 5 sise sur la parcelle N° 2035 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations existantes communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 février 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 19 janvier 2022

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Settimio et Natascia Sciarra, Gummenstrasse 32, 2562 Port.

Projet : modification du projet de construction d'un immeuble sur la parcelle N° 35 à la Grand-Rue en zone centre, soit la modification de l'orientation du faîte de la toiture.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 février 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 19 janvier 2022

Le chef des travaux publics

Ecole à journée continue de Tavannes

Mise au concours

L'école à journée continue de Tavannes met au concours un poste de

responsable de groupe (60% - 80%)

pour une entrée en fonction le 1^{er} août 2022 et un contrat de travail d'une année avec reconduction possible

Description du poste

- Assurer la prise en charge des enfants ainsi que la collaboration avec les parents dans le respect de la liste pédagogique et des valeurs institutionnelles
- Planifier et organiser la vie quotidienne du groupe, encadrer et surveiller les différents moments de la journée (repas, devoirs, animations d'activités, etc.)
- Mettre en place les moyens adéquats afin de garantir une prise en charge de qualité pour le groupe en collaboration avec la direction de l'école à journée continue
- Participer au processus de formation des stagiaires et apprentis
- Savoir gérer et collaborer avec l'équipe

Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un titre ES ou HES ou d'un CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve avec expérience en école à journée continue
- Vous êtes dynamique et motivé-e
- Vous aimez le travail en équipe
- Vous êtes autonome et responsable

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de motivation manuscrite et les documents usuels, sont à adresser par courrier postal à Ecole à journée continue, à l'attention de Madame Sandra Besson-Wölfli, Rue du Petit-Bâle 25, 2710 Tavannes jusqu'au **28 janvier 2022**.

Tavannes, le 13 janvier 2022

Le Conseil municipal

Vaccination contre le COVID-19

Les équipes mobiles de l'Hôpital du Jura bernois seront présentes à la Salle communale, Rue du Foyer 1 à Tavannes, **les 9 et 10 février 2022** de 10h à 18h. Les vaccins administrés seront de base et de rappel et aucune inscription n'est requise.

La vaccination est ouverte à tous.

Tavannes, le 17 janvier 2022

le Secrétariat municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Clémence Pascal et Véronique, Rue des Prés 42, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet : BF 920, Rue des Prés 42, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure, au Nord de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 12 janvier au 11 février 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 21 décembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Bureau de vote pour les votations fédérales et cantonale du 13 février 2022

Président : Monsieur Pierre Michel Rätzo

Vice-président : Monsieur André Rothenbühler

Secrétaires : Madame Laurence Bratschi
Madame Laetitia Neukomm

Membres : Madame Sarah Silvestre Ferreira
Madame Yannie Scheidegger
Monsieur Arnaud Schindler
Madame Déborah Schnegg
Madame Elisa Schnyder
Madame Lauranne Sprunger
Monsieur Vincent Sommer
Monsieur Emile Sifringer

Suppléants : Madame Jessica Sousa
Madame Emilie Steinegger
Monsieur Yann Studer
Monsieur Marc Scharding

Bévillard, le 23 décembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Weibel Sandrine et Cédric, Rue des Mélèzes 9, 2735 Malleray

Auteur du projet : Inter-Espace SA, M. K. Kaempf, Verrerie 59, 2740 Moutier

Adresse du projet : BF 1818, Les Orvales 1, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : construction d'une stabulation à litière profonde et d'un hangar au Sud du bâtiment existant et surfaces SRPA à l'Ouest et au Nord du bâtiment

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone agricole

Dérogations : 24 LAT

Dépôt public : du 19 janvier au 18 février 2022 inclusivement

Publication de projets de construction conformément à l'art. 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr) et à l'art. 25, 2^e al. lettre b de l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur les améliorations structurelles (OAS) ainsi qu'aux art. 12 et 12 a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1996 sur la protection de la nature et du paysage (LPN).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 14 janvier 2022

Commune mixte de Valbirse

Valbirse ont refusé le Plan de quartier valant permis de construire «Pierre de la Paix», par 956 non contre 767 oui.

Bévilard, le 14 janvier 2022

Conseil communal de Valbirse

Avis de construction

Requérant : Tennis-Club Malleray-Bévilard, p. adr. M. Giancarlo Brambilla, Ch. de la Creuse 10, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Lüscher Maçonnerie SA, Rue de l'Avenir 20, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1288, au lieu-dit : «Rte de Champoz 41», Bévilard, commune de Valbirse.

Projet : installation d'un nouveau poêle avec tubage en façade Est.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZSL 5 «L'Orval».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 février 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 19 janvier 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

www.lasemaine.ch

informations pratiques



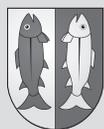
Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone : 032 499 95 55
Pour les cartes journalières : 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel : secretariat@grandval.ch
Site internet : www.grandval.ch

Heures d'ouverture : Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture : Jeudi soir de 17 h à 19 h



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone : 032 499 90 70
Courriel : secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture : Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet : www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Service de sécurité:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.–)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Accès libre

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau.
Service de piquet 032 494 12 22

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.